La place du droit communautaire en droit interne

Par **Louna**, le **27/01/2006** à **10:13**

Voici le sujet de mon devoir, ma note a d'ailleur était assez minable 5/20.. sans aucune excuse c'était quand meme ma 1ere dissert de droit, mon souci en voyant la correction type (je suis les cours par correspondance) est qu'il ya dedans principalement, pour étayer leur argumentation, que des décisions de justice!

Comment aurais-je pu faire l'équivalent ne connaissant aucune décision pour l'instant? ne doit- on pas donner son opinion, ses connaissances, et du cours? tout o moins dans un 1er temps juste histoire d'aller plus loin dans les cours.

D'autre part j'ai remarqué que si je ne fais pas de recherche parallèle et complete sur les auteurs, les "acteurs" mon cour ne m'indique que les grdes lignes et reste largement insuffisant, est-ce normal? je ne me rends pas bien compte vu que mon cursus n'est pas traditionnel. :oops: Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **27/01/2006** à **11:52**

Beaucoup de cours, qu'ils soient de régime présentiel ou par correspondance, ont ce " défaut " : un cours ne peut pas être complet, il y a forcément des recherches à faire, du moins dans les matières fondamentales (celles où on rend deux devoirs par semestre, par correspondance).

C'est peut-être plus difficile par correspondance, en connaissance de cause, car il n'y a pas la BU à côté pour les recherches :oops: Image not found or type unknown Est-ce que tu as travaillé avec le fascicule de TD de la matière ? Ils donnent les arrêts importants comme dans une fiche de TD.

Ne te laisse pas abattre, c'est toujours difficile au début parce que la façon de travailler est plus autonome, mais on s'y habitue vite ensuite. Profite d'internet et des bouquins pour compléter (et regarde si tes profs n'ont pas écrit de livres). Et à la moindre question n'hésite pas à poster :wink: Image not found or type unknown

Par **un_etudiant**, le **29/01/2006** à **10:54**

surtout qu'en ce qui concerne le droit communautaire et le droit national, c'est essentiellement des arrêts de la CJCE et des juridictions nationales (jacques vabre en civil, nicolo en

administratif) qui ont fait évoluer les rapports !
donc si tu n'as pas parlé de tout ces arrets, ta note est (malheureusement pour toi !) justifiée...

maintenant, c'est sur que si, par correspondance, tu n'as pas eu accès à cette jurisprudence, :?

tu as été fortement handicapée Image not found or type unknown

:wink:

courage Image not found or type unknown

Par **Laurent**, le **29/01/2006** à **12:42**

Ne pas oublier les arrêts Costa c/ ENEL, Fraisse et Sarran surtout pour ce sujet mais tu as ;)

déjà la correction Image not found or type unknown

Sinon c'est vrai que les arrêts sont vraiment très important (pour le droit public surtout), chaque principe que tu cite doit toujours trouver sa source quelque part : décision de justice, traité, loi, réglement... il faut toujours appuyer avec une base textuelle ou prétorienne.

Donner ton avis [u:khhn4vgo]de juriste[/u:khhn4vgo] est aussi important, mais il faut bien faire attention à ne pas tomber dans un discours politique, sociologique ou autre... on est pas au café, on fait du droit et il faut bien garder ça à l'esprit.

Autre point capital : la construction! Tu dois bien sûr faire un devoir binaire, mais aussi tout ce que tu dis doit découler de tes précédents arguments, la logique est très importante, de même que les transitions! La construction est sans doutes le point le plus important du devoir.

Mais rassure toi ce genre de chose rentre progressivement. Les premiers devoirs sont rarement des chefs d'oeuvre eu égard aux attentes des prof... Tu t'améliorera sans aucuns ;)

doutes, ceux qui réussissent sont simplement les plus persévérants Image not found or type unknown

Par **Louna**, le **29/01/2006** à **17:31**

Comme d'habitude j'apprécie ce soutien surtout étant seule (vu que c de la correspondance) et tous ces conseils merci à tout le monde, je retiens que le principal c de percévérer et que tout ne peut se réussir en une seule fois dc je vais continuer! j'attends d'ailleur la correction de mon devoir de droit constit. on verra...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **celinnel**, le **20/02/2006** à **18:35**

si tu le souhaites en fonction de tes themes de td et devoir je peux te passer des notes d'auteur et de la jurisprudence si tu le souhaites et si tu n'as pas acces a la bu. si tu est d'accord envoie moi un message en mp que 'lon puisse voir comment t'aider.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés